

Index de la Global Reporting Initiative (GRI) 2022

La TD suit les lignes directrices de la [Global Reporting Initiative](#) dans ses rapports sur le développement durable depuis 2007.

Légende :

- RA : [Rapport annuel 2022 de la TD](#)
- CP : [Circulaire de procuration 2023 de la TD](#)
- Rapport ESG : [Rapport ESG 2022 de la TD](#)
- PAC : [Plan d'action sur les changements climatiques 2022 de la TD : Rapport sur les progrès et Rapport relatif au GIFCC](#)
- DRC : [Déclaration sur les responsabilités envers la collectivité 2022 de la TD](#)
- Rapport sur La promesse TD Prêts à agir : [Rapport sur La promesse TD Prêts à agir 2022 de la TD](#)

Élément d'information	Référence ou réponse
GRI 1 : Principes généraux de 2021	
Fournir une déclaration d'utilisation	Le Groupe Banque TD a présenté ses rapports conformément aux normes de la GRI pour la période du 1 ^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.
GRI 2 : Éléments généraux d'information de 2021	
L'entreprise et ses pratiques en matière de rapports	
2-1 Renseignements sur l'entreprise	<p>La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »).</p> <p>La TD est assujettie aux dispositions de la Loi sur les banques du Canada. Elle est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La TD est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».</p> <p>Siège social : Toronto, Canada</p> <p>Pays où la TD exerce ses activités : RA page 5, RA page 221 – Renseignements sur les filiales.</p>
2-2 Entités incluses dans le rapport sur le développement durable de l'entreprise	<p>Le Rapport ESG de la TD (page 4) englobe toutes les opérations et activités en propriété exclusive de la TD.</p> <p>RA, pages 132-137 – Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière et Vérification des états financiers Les états financiers consolidés de la TD englobent La Banque Toronto-Dominion et ses filiales.</p> <p>RA, page 221 – Renseignements sur les filiales.</p>
2-3 Période de déclaration, fréquence et point de contact	<p>La TD publie son Rapport ESG et ses états financiers selon un cycle annuel basé sur son exercice financier.</p> <p>Le Rapport ESG 2022 de la TD, qui porte sur la période de déclaration allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, a été publié le 16 mars 2023.</p> <p>Adresse courriel pour l'envoi de questions au sujet du Rapport ESG de la TD et du rendement lié aux enjeux ESG : tdreadycommitment@td.com</p>
2-4 Retraitements de l'information	Le retraitement de l'information et le raisonnement derrière ce retraitement sont fournis dans le texte et les notes de bas de page du Rapport ESG .



Élément d'information	Référence ou réponse
2-5 Vérification externe	<p>Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a effectué divers examens d'une série d'éléments d'information ESG de la TD. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est le seul vérificateur financier indépendant externe de la TD. Le Comité d'audit est responsable de la supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et du respect des exigences de réglementation.</p> <p>Rapport de certification indépendant des mesures ESG, des émissions de gaz à effet de serre et de la carboneutralité en 2022</p> <p>Rapport de certification indépendant des données de 2022 sur le document Obligations durables de la TD (émises en 2020) : Utilisation du produit</p> <p>Rapport de certification indépendant des données de 2022 sur le document Obligations vertes de la TD (émises en 2021) : Utilisation du produit</p>
Activités et travailleurs	
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	<p>RA, page 20 – Aperçu de la société et page 32 – Description des activités</p> <p>RA, pages 34–50 – Analyse des secteurs d'exploitation</p> <p>Rapport ESG, page 60 – Approvisionnement responsable</p> <p>RA, page 20 – Événements importants et acquisitions en cours</p>
2-7 Employés	<p>Rapport ESG, pages 86–88 – Diversité et inclusion</p> <p>Rapport ESG, pages 89–92 – Perfectionnement, fidélisation et bien-être des collègues</p>
2-8 Travailleurs non salariés	<p>Rapport ESG, page 89 – Employé par type de contrat</p>
Gouvernance	
2-9 Structure et composition de la gouvernance	<p>CP, pages 109–134 – Annexe A, Gouvernance</p> <p>Rapport ESG, pages 19–22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise</p> <p>CP, pages 14–24 pour en savoir plus sur la composition et les compétences du conseil d'administration</p> <p>Structure de gouvernance de l'entreprise</p> <p>Gouvernance d'entreprise : Comités du conseil</p>
2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>CP, pages 109–134 – Annexe A, Gouvernance</p>
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>CP, page 110. Le président du conseil d'administration de la TD est indépendant.</p>

Élément d'information	Référence ou réponse
<p>2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts</p>	<p>Rapport ESG, pages 19–22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise</p> <p>Rapport ESG, page 15 – Mobilisation des parties prenantes et définition des enjeux ESG prioritaires pour la TD</p> <p>Rapport ESG, page 65 – À l'écoute de nos parties prenantes</p> <p>Charte du Comité de gouvernance du conseil d'administration</p> <p>RA, pages 113-114 – Risque environnemental et social</p> <p>CP, pages 31–33 – Engagement du conseil en matière d'enjeux ESG</p> <p>CP, pages 109–134 – Annexe A, Gouvernance</p>
<p>2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts</p>	<p>RA, pages 82–114 – Gestion des risques (Voir Risque environnemental et social)</p> <p>PAC pages 9–13</p> <p>CP, pages 109–134 – Annexe A, Gouvernance</p> <p>Charte du comité du risque</p>
<p>2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le rapport sur le développement durable</p>	<p>Le chef de la direction de la TD approuve le Rapport ESG.</p> <p>Charte du Comité de gouvernance du conseil d'administration</p> <p>Renseignements sur le Rapport ESG, page 1 – Détails sur le processus d'évaluation de l'importance des enjeux à la TD</p>
<p>2-15 Conflits d'intérêts</p>	<p>CP, pages 109–134 – Annexe A, Gouvernance (voir Conflits d'intérêts des administrateurs)</p> <p>CP, pages 15–22 – Profil des administrateurs</p> <p>Charte du Comité de gouvernance du conseil d'administration</p>
<p>2-16 Communication des préoccupations critiques</p>	<p>Les actionnaires, les employés et d'autres parties prenantes peuvent communiquer avec le conseil d'administration en s'adressant à son président.</p> <p>CP, page 135</p> <p>RA, page 225 – Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs</p> <p>Charte du Comité de gouvernance du conseil d'administration</p>
<p>2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>Rapport ESG, pages 21–22 – Engagement à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux</p> <p>Rapport ESG, page 3 – Faits saillants sur le rendement pour les investisseurs (voir Gouvernance)</p> <p>CP, pages 31–33 – Engagement du conseil en matière d'enjeux ESG</p> <p>PAC, page 10 – Supervision du conseil d'administration</p>
<p>2-18 Évaluation du rendement de l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>CP, pages 43–55 – Compensation Discussion sur la rémunération et Analyse de la rémunération et démarche en matière de rémunération de la haute direction</p> <p>CP, pages 56–73 – Performance et rémunération en 2022 (voir aussi les calculs sur la performance de l'entreprise)</p>

Élément d'information	Référence ou réponse
2-19 Politiques de rémunération	<p>CP, pages 43-55 – Compensation Discussion sur la rémunération et Analyse de la rémunération et démarche en matière de rémunération de la haute direction</p> <p>CP, pages 56-73 – Performance et rémunération en 2022</p> <p>CP, pages 74-91 – Adhésion aux principes du Conseil de stabilité financière et pratiques en matière de gestion des risques</p>
2-20 Processus de détermination de la rémunération	<p>CP, pages 43-55 – Compensation Discussion sur la rémunération et Analyse de la rémunération et démarche en matière de rémunération de la haute direction</p> <p>CP, pages 56-73 – Performance et rémunération en 2022</p> <p>CP, pages 74-91 – Adhésion aux principes du Conseil de stabilité financière et pratiques en matière de gestion des risques</p> <p>À l'assemblée générale annuelle de la TD, les actionnaires peuvent prendre part à un vote consultatif non exécutoire en matière de rémunération des dirigeants. Vous trouverez les résultats sur notre site Web.</p>
2-21 Ratio de la rémunération globale annuelle	<p>Motif de l'omission : contraintes en matière de confidentialité.</p> <p>Ces renseignements sont considérés comme confidentiels.</p>
Stratégies, politiques et pratiques	
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	<p>Rapport ESG, pages 5-6 – Message de la direction</p> <p>PAC, page 3 – Message de la direction</p>
2-23 Engagements en matière de politiques	<p>Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD</p> <p>Énoncé de position à l'égard des droits de la personne du Groupe Banque TD</p> <p>Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes du Groupe Banque TD</p> <p>Code de conduite des fournisseurs</p> <p>Déclaration de la TD sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes ainsi que sur les sanctions</p> <p>Position en matière de lutte contre la corruption de la TD</p> <p>Codes de conduite et engagements envers le public</p> <p>Rapport ESG, pages 19-22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise</p> <p>Qui nous sommes</p>
2-24 Intégration des engagements en matière de politiques	<p>PAC, pages 9-13 – Approche de la TD à l'égard de la gouvernance en matière de climat, Supervision du conseil d'administration et Surveillance de la direction</p> <p>Rapport ESG, pages 19-22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise (voir Notre approche, Notre engagement à l'égard des droits de la personne et Notre approche en pratique)</p> <p>Rapport ESG, pages 9-10 – Faits saillants des enjeux ESG dans l'ensemble de nos secteurs d'activité (voir Bureau de la Société pour en savoir plus sur l'attestation des fournisseurs)</p> <p>Rapport ESG, page 71 pour le pourcentage d'employés admissibles ayant suivi la formation sur le code de conduite et d'éthique et sur la lutte contre le blanchiment d'argent</p>

Élément d'information	Référence ou réponse
2-25 Processus de correction des impacts négatifs	Rapport ESG , page 19 – Encourager une conduite responsable (Entre nous : Bureau de l'ombudsman des employés de la TD) Rapport ESG , page 57 – Relations avec les employés (voir Processus de résolution des plaintes des employés) Ligne d'assistance en matière de conduite et d'éthique professionnelle TD , gérée par un tiers indépendant Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD Bureau principal d'examen des plaintes de clients
2-26 Mécanismes pour demander des conseils et faire part de ses préoccupations	Rapport ESG , page 19 – Encourager une conduite responsable (Entre nous : Bureau de l'ombudsman des employés de la TD) Rapport ESG , page 57 – Relations avec les employés (voir Processus de résolution des plaintes des employés) Ligne d'assistance en matière de conduite et d'éthique professionnelle TD , gérée par un tiers indépendant
2-27 Respect des lois et des règlements	Rapport ESG , page 71 – Signalement responsable des incidents liés à la conduite et à la conformité
2-28 Associations de membres	PAC , pages 23-24 – Notre stratégie d'engagement Renseignements sur le Rapport ESG , pages 2-4 – Engagements des parties prenantes pour les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
Engagement des parties prenantes	
2-29 Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	Rapport ESG , page 15 – Mobilisation des parties prenantes et définition des enjeux ESG prioritaires pour la TD Rapport ESG , page 65 – À l'écoute de nos parties prenantes Renseignements sur le Rapport ESG , pages 2-4 – Engagements des parties prenantes pour les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
2-30 Conventions collectives	TD Assurance, Assurances générales compte depuis longtemps une unité de négociation d'environ 0,14% de notre effectif total, représenté par le syndicat des Teamsters dans un de nos établissements de Montréal.
GRI 3 : Enjeux importants de 2021	
3-1 Processus de détermination des enjeux importants	Renseignements sur le Rapport ESG , page 1 – Détails sur le processus d'évaluation de l'importance des enjeux à la TD Rapport ESG , page 15 – Mobilisation des parties prenantes et définition des enjeux ESG prioritaires pour la TD
3-2 Liste des enjeux importants	Rapport ESG , page 15 – Mobilisation des parties prenantes et définition des enjeux ESG prioritaires pour la TD. Les enjeux les plus importants pour la TD sont ceux énumérés dans les catégories Enjeux majeurs et Enjeux prioritaires dans la matrice des enjeux d'importance. Voir la réponse à la question 3-3. Les enjeux importants de la TD s'alignent sur les lignes directrices GRI 3 : Enjeux importants de 2021 suivantes; GRI 201 : Performance économique 2016; GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016; GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016; GRI 302 : Énergie 2016; GRI 305 : Émissions 2016; GRI 401 : Emploi 2016; GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018; GRI 404 : Formation et éducation 2016; GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016; GRI 413 : Communautés locales 2016; GRI 417 : Marketing et étiquetage 2016; GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016

Élément d'information	Référence ou réponse
<p>3-3 Gestion des enjeux importants</p>	<p>La TD traite de la nature, de l'incidence et de la gestion de ses enjeux importants dans tous les documents sur les enjeux ESG qu'elle publie. Voir les références ci-dessous pour chacun des enjeux importants de la TD.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Changements climatiques : Rapport ESG, pages 40-42 – Changements climatiques; PAC 2. Santé et bien-être des collègues : Rapport ESG, pages 56-59 – Perfectionnement, fidélisation et bien-être des collègues 3. Bien-être de la collectivité : Rapport ESG, pages 48-49 – Parcours vers l'inclusion économique de la TD; Rapport sur La promesse TD Prêts à agir 4. Protection des consommateurs : Rapport ESG, pages 63-64 – Responsabilité liée aux produits et services et pages 61-62 – Expérience client 5. Gouvernance d'entreprise : Rapport ESG, pages 19-22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise 6. Expérience client : Rapport ESG, pages 61-62 – Expérience client 7. Protection des renseignements personnels : Rapport ESG, pages 25-26 – Sécurité des données et protection des renseignements personnels 8. Sécurité des données : Rapport ESG, pages 25-26 – Sécurité des données et protection des renseignements personnels 9. Diversité et inclusion : Rapport ESG, pages 53-55 – Diversité et inclusion 10. Gestion du risque lié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance : Rapport ESG, pages 23-24 – Gestion du risque environnemental et social et pages 19-22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise 11. Éthique et intégrité : Rapport ESG, pages 19-22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise 12. Accès aux services financiers et inclusion : Rapport ESG, pages 51-52 – Accès aux services financiers et inclusion 13. Droits de la personne : Rapport ESG, pages 19-22 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise (voir aussi les sections du rapport portant cette icône ) 14. Finance durable : Rapport ESG, pages 27-37 – Finance durable 15. Recrutement, perfectionnement et fidélisation des talents : Rapport ESG, pages 56-59 – Perfectionnement, fidélisation et bien-être des collègues et pages 53-55 – Diversité et inclusion

Élément d'information	Référence ou réponse
Normes sur les enjeux GRI	
GRI 201 : Performance économique 2016	
201-2 Incidences financières et autres risques et occasions liés au changement climatique	<p>Rapport ESG, pages 40–42 – Changements climatiques</p> <p>Questionnaire du CDP portant sur les changements climatiques pour l'année 2022</p> <p>Processus de gestion du risque environnemental et social</p> <p>RA, pages 80, 113–114– Risque environnemental et social</p> <p>PAC</p>
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	<p>Rapport sur La promesse TD Prêts à agir pour des exemples d'initiatives financées par la TD dans le cadre de La promesse TD Prêts à agir</p> <p>Rapport ESG, pages 48–49 – Parcours vers l'inclusion économique de la TD</p> <p>Rapport ESG, page 50 – Pleins feux sur le logement abordable</p> <p>Rapport ESG, pages 27–37 – Finance durable</p> <p>Rapport ESG, pages 43–45 – Utilisation responsable des ressources et solutions fondées sur la nature (voir la section Mesures prises en 2022)</p> <p>Rapport de progrès vers une économie à faibles émissions de carbone du Groupe Banque TD</p> <p>Obligations durables de la TD de 2022 (émises en 2020) : Utilisation du produit</p> <p>Obligations vertes TD de 2022 (émises en 2021) : Utilisation du produit</p>
203-2 Impacts économiques indirects considérables	<p>Rapport sur La promesse TD Prêts à agir pour des exemples d'initiatives financées par la TD dans le cadre de La promesse TD Prêts à agir</p> <p>Rapport ESG, pages 28–30 – Finance durable (voir les emplois soutenus)</p> <p>Rapport ESG, pages 48–49 – Parcours vers l'inclusion économique de la TD</p> <p>Rapport ESG, pages 51–52 – Accès aux services financiers et inclusion</p> <p>Rapport ESG, pages 53–55 – Diversité et inclusion (voir les renseignements sur la façon dont nous soutenons une clientèle diversifiée et encourageons la diversité de la chaîne d'approvisionnement)</p> <p>Rapport ESG, pages 83–84 – Éducation financière et Produits pour clients gagnant un revenu faible ou modeste</p>
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	
205-2 Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	<p>Position en matière de lutte contre la corruption de la TD; programme de lutte contre le trafic d'influence et la corruption (voir les exigences de formation annuelle)</p>

Élément d'information	Référence ou réponse
GRI 302 : Énergie 2016	
302-1 Consommation d'énergie de l'entreprise	Rapport ESG , page 80 – Consommation d'énergie et page 79 – Notes sur les émissions de GES
302-3 Intensité énergétique	Rapport ESG , page 80 – Consommation d'énergie
302-4 Réduction de la consommation d'énergie	Rapport ESG , page 80 – Consommation d'énergie
GRI 305 : Émissions 2016	
305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Rapport ESG , pages 77-79 – Émissions de gaz à effet de serre et page 79 – Notes sur les émissions de GES
305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Rapport ESG , pages 77-79 – Émissions de gaz à effet de serre et page 79 – Notes sur les émissions de GES
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Rapport ESG , pages 77-79 – Émissions de gaz à effet de serre et page 79 – Notes sur les émissions de GES
305-4 Intensité des émissions de GES	Rapport ESG , pages 77-79 – Émissions de gaz à effet de serre
305-5 Réduction des émissions de GES	PAC , pages 45-55 – Mesures et cibles Rapport ESG , pages 77-79 – Émissions de gaz à effet de serre Rapport ESG , pages 16-17 – Rendement de la TD par rapport aux objectifs Rapport ESG , pages 40-42 – Changements climatiques
GRI 401 : Emploi 2016	
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Rapport ESG , page 89 – Investir dans le talent Rapport ESG , page 92 – Rotation du personnel
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Résumé des programmes d'avantages sociaux Tous les employés permanents, à temps plein et à temps partiel, sont admissibles aux régimes mentionnés
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	
403-9 Blessures liées au travail	Rapport ESG , page 92 – Santé et sécurité au travail
GRI 404 : Formation et éducation 2016	
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Rapport ESG , page 89 – Formation et perfectionnement à l'échelle mondiale
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport ESG , pages 56-59 – Perfectionnement, fidélisation et bien-être des collègues Approche de la TD en matière de rémunération globale Approche de la TD en matière de transitions d'emploi



Élément d'information	Référence ou réponse
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport ESG , pages 86-88 – Diversité et inclusion Rapport ESG , page 59 – Nombre total de collègues, Profil de l'effectif selon l'âge, Collègues par région Rapport ESG , page 71 – Intégrité et gouvernance de l'entreprise CP , page 14 – Candidats aux postes d'administrateurs
405-2 Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et des hommes	Approche de la TD en matière de rémunération globale , page 3 – Rémunération équitable
GRI 413 : Communautés locales 2016	
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<p>Aux États-Unis, l'engagement communautaire, l'évaluation des impacts et les programmes de développement sont assujettis à la législation fédérale en vertu de la <i>Community Reinvestment Act</i>.</p> Rapport ESG , pages 48-49 – Parcours vers l'inclusion économique de la TD Rapport ESG , page 50 – Pleins feux sur le logement abordable Rapport ESG , pages 51-52 – Accès aux services financiers et inclusion Rapport ESG , page 65 – À l'écoute de nos parties prenantes
413-2 Activités ayant des conséquences négatives substantielles, réelles ou potentielles sur les collectivités locales	DRC , page 12 – Succursales ouvertes, déménagées ou fermées en 2022
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	
417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Rapport ESG , pages 63-64 – Responsabilité liée aux produits et services À propos de la TD pour la description des produits et services par secteur d'activité Codes de conduite et engagements envers le public À nos clients Comprendre la vente liée Moyens mis en œuvre pour vous protéger (mesures de sécurité) Notre engagement en matière de protection des renseignements personnels DRC , pages 17-18 – Code des aînés
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Rapport ESG , page 72 – Sécurité des données et protection des renseignements personnels